



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2023

### **Présent(e)s** : 10

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, Florence GELY, François LEROY, Muriel SEIGNON, Patrick VAILLE, Christophe BLANC, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS.

### **Absent(e)s** :

### **Excusé** :

**Était aussi présent(e)** : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

**Secrétaire de séance** : Luc LEPINOIS.

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

### **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16/02/2023.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 16/02/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1.VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022-BUDGET PRINCIPAL 37700.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 du budget principal et fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de l'exercice 2022 Section FONCTIONNEMENT :	289 486.30 €
Résultat de l'exercice 2022 Section INVESTISSEMENT :	-247 798.90 €
<b>TOTAL CLÔTURE :</b>	<b>41 687.40 €</b>
Reste à réaliser DEPENSES :	11 559.91€
Reste à Réaliser RECETTES :	113 407.56€

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance approuve les comptes de gestion 2022.

### **2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022-BUDGET PRINCIPAL 37700.**

Les comptes administratifs sont présentés au Conseil Municipal. Voici le tableau de présentation :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 802.58			187 292.93	29 802.58	187 292.93
Opérations exercice	319 907.13	101 910.81	528 254.61	630 447.98	848 161.74	732 358.79
<b>Total</b>	<b>349 709.71</b>	<b>101 910.81</b>	<b>528 254.61</b>	<b>817 740.91</b>	<b>877 964.32</b>	<b>919 651.72</b>
Résultat de clôture	247 798.90			289 486.30		41 687.40
Restes à réaliser	11 559.91	113 407.56			11 559.91	113 407.56
<b>Total cumulé</b>	<b>259 358.81</b>	<b>113 407.56</b>		<b>289 486.30</b>	<b>11 559.91</b>	<b>155 094.96</b>
Résultat définitif	145 951.25			289 486.30		143 535.05

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et hors de la présence de Monsieur le Maire approuve les comptes administratifs 2022.

### **3. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022-BUDGET PRINCIPAL 37700.**

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 289 486.30€ comme suit :

- Une partie à la couverture du besoin de financement de la section investissement soit 145 951.25€
- Une partie à la section fonctionnement 143 535.05€

Après lecture faite le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

### **4. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022-BUDGET LOTISSEMENT BOUSCAYROL 37703.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 et fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de l'exercice 2022 Section FONCTIONNEMENT :	5 045.51 €
Résultat de l'exercice 2022 Section INVESTISSEMENT :	- 88 472.47 €
<b>TOTAL CLÔTURE :</b>	<b>- 83 426.96 €</b>

Aucun reste à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance approuve les comptes de gestion 2022.

## **5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022-BUDGET LOTISSEMENT BOUSCAYROL 37703.**

Les comptes administratifs sont présentés au Conseil Municipal. Voici le tableau de présentation :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	30 051.67			5 045.31	30 051.67	5 045.31
Opérations exercice	58 420.80		49 226.70	49 226.90	107 647.50	49 226.90
Total	88 472.47		49 226.70	54 272.21	137 699.17	54 272.21
Résultat de clôture	88 472.47			5 045.51	83 426.96	
Restes à réaliser						
Total cumulé	88 472.47			5 045.51	83 426.96	
Résultat définitif	88 472.47			5 045.51	83 426.96	

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et hors de la présence de Monsieur le Maire approuve les comptes administratifs 2022.

## **6. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022-BUDGET LOTISSEMENT BOUSCAYROL 37703.**

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 5045.51€ en totalité à la couverture du besoin de financement de la section investissement.

Après lecture faite le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

## **7. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022-BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 37702.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 et fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de l'exercice 2022 Section FONCTIONNEMENT :	7 408.00 €
Résultat de l'exercice 2022 Section INVESTISSEMENT :	-2 331.64 €
<b>TOTAL CLÔTURE :</b>	<b>5 076.36 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance approuve les comptes de gestion 2022.

## **8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022-BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 37702.**

Les comptes administratifs sont présentés au Conseil Municipal. Voici le tableau de présentation :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			14 633.22		14 633.22	
Opérations exercice	38 281.64	35 950.00	30 589.15	52 630.37	68 870.79	88 580.37
<b>Total</b>	<b>38 281.64</b>	<b>35 950.00</b>	<b>45 222.37</b>	<b>52 630.37</b>	<b>83 504.01</b>	<b>88 580.37</b>
Résultat de clôture	2 331.64			7 408.00		5 076.36
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>2 331.64</b>			<b>7 408.00</b>		<b>5 076.36</b>
Résultat définitif	2 331.64			7 408.00		5 076.36

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et hors de la présence de Monsieur le Maire approuve les comptes administratifs 2022.

## **9. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022-BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 37702.**

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 7408.00€ comme suit :

- Une partie à la couverture du besoin de financement de la section investissement soit 2331.64€
- Une partie à la section fonctionnement 5076.36€

Après lecture faite le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

## **10. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022-BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 37701.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 et fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de l'exercice 2022 Section FONCTIONNEMENT : 68 689.76 €

Résultat de l'exercice 2022 Section INVESTISSEMENT : 32 582.12 €

**TOTAL CLÔTURE :** 101 271.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance approuve les comptes de gestion 2022.

## **11. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022-BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 37701.**

Les comptes administratifs sont présentés au Conseil Municipal. Voici le tableau de présentation :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 992.58		158 789.39		197 781.97
Opérations exercice	53 565.35	47 154.89	262 167.98	172 068.35	315 733.33	219 223.24
Total	53 565.35	86 147.47	262 167.98	330 857.74	315 733.33	417 005.21
Résultat de clôture		32 582.12		68 689.76		101 271.88
Restes à réaliser	19 520.00				19 520.00	
Total cumulé	19 520.00	32 582.12		68 689.76	19 520.00	101 271.88
Résultat définitif		13 062.12		68 689.76		81 751.88

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et hors de la présence de Monsieur le Maire approuve les comptes administratifs 2022.

## **12. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022-BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 37701.**

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 68 689.76€ en totalité à la section fonctionnement.

Après lecture faite le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

## **13. ABONNEMENT TELEPHONIQUE POUR LES AGENTS.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de faire des économies auprès de l'opérateur Orange Pro il convient de rembourser mensuellement un montant de 18€ par mois aux Agents pour leur payer leurs abonnements téléphoniques.

Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et acte le remboursement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

#### **14. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET DE VIABILITE DE LA VOIRIE.**

Le maire propose au conseil que la commune, réalise pour le compte de la communauté de communes Lévézou Pareloup la réalisation des travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie communautaire située sur le territoire de la commune de Saint-Léons

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention avec la communauté de communes Lévézou-Pareloup afin de prévoir les modalités techniques et de financement selon lesquelles la commune assurera, pour le compte de la communauté de communes, les prestations de services « travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie d'intérêt communautaire ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention.

#### **15. CONVENTION DE MISSION AVEC AVEYRON INGENIERIE CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Le maire informe le conseil que suite à notre adhésion aux services d'Aveyron Ingénierie, une prestation de service concernant le contrôle et le suivi de l'assainissement collectif nous est proposée pendant 5 ans à titre gratuit.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention de mission.

#### **16. PROJET DE RENOVATION DES RESERVOIRS PRINCIPAUX D'EAU POTABLE.**

Monsieur le Maire rappelle que les réservoirs construits dans les années 60 et 80 et l'ensemble des canalisations acier sont vétustes et doivent être remis en état afin d'assurer une meilleure sureté de l'installation. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation des réservoirs principaux d'eau.  
Coût global du projet 256 800€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation des réservoirs d'eau potable.

#### **17. EMPRUNT RENOVATION DES RESERVOIRS PRINCIPAUX D'EAU POTABLE.**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un projet d'emprunt pour financer les travaux de la rénovation des réservoirs d'eau potable.  
Montant 220 000€ taux 3.94% sur 25 ans

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

#### **18. VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES POUR LE LOTISSEMENT BOUSCAYROL LA CROIX DE MILLAU.**



Dans le cadre de la commercialisation des terrains du lotissement communal "La Croix de Millau", la commune se doit de poser des critères d'éligibilité à la vente des terrains ainsi que des clauses d'accès au bien pour les acquéreurs.

Un projet de cahier des charges est présenté pour approbation. Il s'agit d'un document contractuel qui définit les droits et obligations vis-à-vis des propriétaires des terrains composant le lotissement. Il est illimité dans le temps.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal valide et approuve le cahier des charges du Lotissement.

## **19. QUESTIONS DIVERSES.**

- Droit de préemption urbain sur la vente d'une maison dans le village, la mairie ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.
- La Mairie va effectuer un partage avec l'aide du Directeur de la Fédération de Chasse concernant la signature des terres communales aux 2 sociétés de chasse présentes sur la commune (50/50). Le conseil municipal a approuvé le partage à 8 voix et à 2 voix pour le passage en réserve des terres communales.
- La convention concernant le jardin botanique va être envoyée au service juridique du Département pour contrôle.
- Le nouveau directeur arrive à Micropolis le 1<sup>er</sup> avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Secrétaire de Séance.

Lepinois luc



